

Délibération du CONSEIL

*DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - RELATIONS AVEC LES USAGERS ET CITOYENNETE -
CONCERTATION ET CITOYENNETE*

Délibération cadre citoyenneté

Le projet de mandat pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par un arrêté du 18 avril 2014, le Président de la Communauté Urbaine de Lille donne délégation sur la « Métropole citoyenne » au 7ème Vice-Président.

Ainsi, il est proposé que la Métropole Européenne de Lille se dote d'une stratégie de concertation qui se traduira par des processus d'échanges renforcés, avec les citoyens et les acteurs de la société civile, sur les projets et les choix qui les concernent. Il s'agira de consulter, concerter, co-élaborer des projets avec le souci constant d'adapter les dispositifs de concertation aux enjeux et aux publics concernés.

Cette stratégie de concertation intervient dans le cadre des compétences de la Métropole Européenne de Lille telles que définies à l'article L5217-2 du CGCT. Elle s'intègre dans la responsabilité sociale de la collectivité.

Ainsi, le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille décide par cette délibération de définir son champ d'action en matière de citoyenneté et de participation citoyenne selon les quatre axes suivants :

- Développer des dispositifs de concertation innovants sur les politiques publiques et les grands projets de la MEL.
- Renforcer le dialogue de proximité.
- Se doter d'outils numériques de la concertation.
- Impliquer la jeunesse dans la citoyenneté métropolitaine.

I. Développer des dispositifs de concertation innovants

1. Une plus grande efficacité de l'action publique

Les dispositifs de concertation avec les acteurs du territoire permettent de confronter l'expertise technique à l'expertise d'usage des citoyens pour enrichir le diagnostic et les projets afin de les optimiser et les pérenniser.

La participation citoyenne apporte une plus-value, tant dans la légitimité de l'action, que dans son appropriation.

Ainsi,

- La définition des grandes politiques publiques métropolitaines et les réflexions prospectives sur le développement de la Métropole Européenne de Lille

associent les citoyens pour donner une traduction concrète à l'émergence d'une citoyenneté métropolitaine.

- Les grands projets métropolitains s'élaborent avec les habitants et les acteurs du territoire.
- Les projets d'aménagement proposent des dispositifs de concertation, en lien avec le cadre réglementaire, associant les parties prenantes dans un dialogue renforcé allant jusqu'à la co-construction de micro-projets le cas échéant.
- Les délégations des services publics de la MEL associent l'utilisateur comme partie prenante à la gouvernance.

2. Une méthodologie et des outils pour accompagner les processus de concertation

Dans un premier temps, il convient de poser l'objet ou la question en identifiant les éléments du projet qui peuvent être amendés et enrichis par le dispositif participatif. Les acteurs de la concertation, les principaux partenaires, les publics sont cartographiés avec un souci de diversifier les cibles sur chaque projet, notamment ceux que l'on entend le moins.

Un processus de concertation *ad hoc* est mis en place s'appuyant sur le cadre juridique, avec l'objectif constant d'impulser de nouveaux modes de dialogue direct, pertinents et innovants pour recueillir l'avis et la participation des citoyens.

Le dispositif de concertation est constamment évalué et adapté à la spécificité de chaque projet ou à la politique publique. Il conjugue des dispositifs dématérialisés via des outils numériques innovants (III.) pour un accès au plus grand nombre, et des temps de rencontres avec les parties prenantes. Par exemple :

- Les « Agora'MEL », temps d'échanges organisés au siège pour accueillir les citoyens à la Métropole Européenne de Lille.
- Les « Fabriques de projets », ateliers de co-construction itinérants sur le territoire.

Les complémentarités sont également à trouver avec les travaux du Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille et les dispositifs de concertation qu'il met en place comme les Cafés métropolitains.

Pour une meilleure appropriation des sujets par les citoyens, la Métropole Européenne de Lille doit se doter de supports de présentation accessibles en fonction des publics cibles, comme par exemple, un document présentant les points de contacts journaliers avec ses usagers, une présentation pédagogique pour les jeunes « citoyens en herbe »,...

3. Partager les principes de ces nouvelles pratiques

Prendre en compte la parole citoyenne, c'est aussi rendre compte aux contributeurs des résultats de cette participation dans la prise de décision publique.

Ainsi, à l'issue de la phase de concertation, des outils d'analyse et de traitement des contributions permettent d'optimiser leur plus-value dans le projet.

Un processus de restitution, dématérialisé ou via une réunion publique, est systématiquement proposé : il se traduit par la réalisation et le partage d'un bilan de la concertation.

II. Renforcer le dialogue de proximité

1. La complémentarité avec les communes

La stratégie de participation citoyenne de la Métropole Européenne de Lille s'articule avec celles des communes. La complémentarité concerne les sujets soumis au débat, les dispositifs de concertation et les instances de démocratie participative organisée.

Les compétences de la Métropole Européenne de Lille doivent éclairer et apporter des éléments de réponse et d'analyse aux projets soumis à concertation dans les communes.

Ainsi, il s'agit de :

- Accueillir des instances de démocratie participative des communes (Conseils des jeunes, Conseils des seniors,...) à la Métropole Européenne de Lille pour donner plus de lisibilité à nos compétences.
- Valoriser les instances de démocratie participative des villes et pratiques innovantes mises en place ainsi que les projets citoyens, porteurs d'une citoyenneté métropolitaine. L'objectif est de promouvoir le territoire de la Métropole Européenne de Lille comme exemplaire dans le dialogue citoyen.
- Assurer une présence de la Métropole Européenne de Lille et du Conseil de développement dans les instances de démocratie participative locale des villes, le cas échéant, lorsque des projets et débats sollicitent ses compétences. Cela se traduit par la définition de processus au sein de la gouvernance territoriale permettant de solliciter le bon interlocuteur des services de la Métropole Européenne de Lille et d'avoir une méthodologie commune d'intervention et de présentation de l'institution.
- Accompagner les dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat cadre politique de la ville. Cela passe par :
 - o L'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens. La Métropole Européenne de Lille est au côté des communes pour aller chercher les habitants éloignés de la vie du quartier, notamment via des jeunes en service civique qui auront une mission de mobilisation des habitants.
 - o L'accompagnement à la création des Maisons de Projet et la définition de leurs modalités de fonctionnement. Elles sont un lieu d'information et un espace de concertation, de dialogue et de travail sur les projets

du quartier inscrits dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

2. La Métropole Européenne de Lille à l'écoute de ses habitants

Le dispositif de consultation du grand public mis en place, dénommé « La MEL à l'écoute de ses habitants », se fonde sur la proximité. Les habitants sont consultés sur leur connaissance de la Métropole Européenne de Lille et sur leurs attentes vis-à-vis de notre institution : cela contribue à garantir une plus grande efficacité de l'action publique et à faire émerger une citoyenneté métropolitaine.

Ce dispositif de consultation est déployé à titre expérimental fin 2015, auprès de trois communes de la Métropole représentatives par leur taille de la diversité du territoire, avec pour objectifs de :

- Présenter les compétences de la Métropole Européenne de Lille,
- en mesurer le niveau de connaissance,
- être à l'écoute et recenser ce que les citoyens en attendent,
- les questionner sur leur relation de proximité à l'institution et leur souhait en la matière.

Une synthèse met en exergue les cinq thématiques principales issues des échanges ainsi que les attentes des habitants vis-à-vis de la Métropole Européenne de Lille.

Ce bilan est transmis aux participants des réunions publiques et présenté en Conférence des maires, afin d'orienter les actions sur les problématiques recensées et de renforcer le service public.

III. Se doter d'outils numériques de la concertation

La stratégie de concertation de la Métropole Européenne de Lille s'appuie aussi sur une interface numérique de dialogue avec les citoyens et les acteurs du territoire. Combiné aux dispositifs participatifs d'échanges en proximité, elle contribue à donner de l'ampleur à l'implication des citoyens dans les projets et à faire émerger une « citoyenneté métropolitaine augmentée ».

1. La e-participation citoyenne

Le site internet évolue pour consolider des pages dédiées à la participation citoyenne pour en faire une porte d'entrée unique vers les différents dispositifs de participation déployés sur les projets et les politiques publiques et multiplie les modes de dialogue 2.0.

Les modalités de participation sur les projets sont mises en valeur avec un accès intuitif aux outils numériques dédiés, stimulant la participation du plus grand nombre et favorisant l'interaction : formulaire de recueil de propositions, enquête, sondage instantané, forum collaboratif,...

Ces pages se doteront de rubriques complémentaires comme la charte de la participation citoyenne, un géoportail contributif, une rubrique « la MEL, territoire citoyen », permettant aux habitants, aux communes de présenter, partager et promouvoir leurs actions citoyennes.

A l'échelle du mandat, le site offrira une interface plus globale sur la relation à l'utilisateur, intégrant l'e-administration, la ville intelligente, le développement des services pratiques.

2. Une interface mobile

Il s'agit aussi de démultiplier les points d'interface avec les citoyens et les usagers en portant une attention particulière à l'usage mobile.

Pour ce faire, certains outils participatifs proposés sont déclinés pour être accessibles sur smartphone via le site MEL mobile ou via des applications.

Par exemple, l'outil forum collaboratif sera développé en application mobile : une question est posée aux citoyens en lien avec les politiques publiques de la Métropole Européenne de Lille. Chacun est amené à contribuer et faire une proposition de manière instantanée, dans un cadre court. Cette application est aussi un produit d'appel vers les autres offres de participation citoyenne dématérialisées.

IV. Impliquer la jeunesse dans la citoyenneté métropolitaine

Avec 28% de sa population âgée moins de 20 ans, la Métropole Européenne de Lille est la métropole la plus jeune de France. Elle portera donc une attention particulière à ce public.

1. L'éducation à la citoyenneté des « citoyens en herbe »

Premiers ambassadeurs et citoyens en herbe, les enfants sont au cœur d'un dispositif existant d'éducation à la citoyenneté qu'il convient de structurer :

- Accueil des classes de primaires (CM2) et collège au sein de l'établissement pour leur présenter les compétences et le fonctionnement de l'Institution ;
- sensibilisation pédagogique sur les gestes éco-citoyens (tri des déchets, économie d'eau, etc.) mais aussi sur la sécurité routière, la mobilité, etc.

Il est renforcé par la conception d'outils pédagogiques et ludiques à destination des enfants ou des classes.

2. L'engagement citoyen des 16-25 ans.

Il s'agit de permettre à tous les jeunes métropolitains de s'engager sur le territoire, notamment via le service civique. La Métropole Européenne de Lille pourrait être

exemplaire et accueillir des jeunes volontaires pour apporter un regard neuf et contribuer à la réalisation d'actions concrètes en lien avec nos compétences.

Cela nécessite :

- L'adaptation des outils de concertation, d'écoute et d'expression des jeunes via les outils numériques notamment (forum, sondage express,...).
- Des actions spécifiques en direction des étudiants.
- Des événements spécifiques comme les Trophées citoyens pour financer et valoriser des initiatives locales en lien avec les champs d'actions de la métropole.
- Un dispositif « Créajeunes » pour accompagner le montage et le portage de projets servant l'intérêt métropolitain.

Par conséquent, la « Commission Gouvernance et administration » consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- D'approuver les principes définis ci-avant en matière de citoyenneté.
- De préciser les modalités de la participation citoyenne et les dispositifs ad hoc via l'élaboration d'une Charte de la participation citoyenne élaborée de manière partenariale avec les élus, les communes, les citoyens, le Conseil de développement et les services de la Métropole Européenne de Lille.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 21/12/2015

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT